

FO

Force Ouvrière Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 08 juin 2017

DECLARATION PREALABLE au CTU Public du 8 juin 2017

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs
Camarades,

Afin d'atteindre les objectifs ambitieux assignés à nos ministères et plus particulièrement à l'EPA-VNF, il est fondamental que les corps des agents qui les composent conservent une attractivité suffisante; celle-ci ayant déjà été mise à mal par l'application du protocole minoritaire PPCR. Dans sa forme actuelle appliquée à la filière administrative, le RIFSEEP à l'EPA-VNF menace gravement la pérennité des métiers et des compétences des agents que nous défendons.

Force Ouvrière a d'ailleurs **dénoncé**, dès 2014, ce régime indemnitaire individualisant encore plus les rémunérations, rompant le lien avec le grade et constituant un nouvel obstacle aux mobilités.

Force Ouvrière vous demande donc de modifier votre instruction dans les meilleurs délais pour :
D'une part revoir en profondeur les règles de ce régime pour la filière administrative, afin de ne pas bloquer les mutations et de ne pas introduire des rigidités qui sont contraires à l'esprit et à la lettre des textes de la DGAFP, **notamment en :**

- prévoyant une augmentation de l'IFSE lors de changement de groupe descendant,
- introduisant des valorisations de l'IFSE pour des changements de poste à l'intérieur des mêmes groupes de fonction,
- révisant à la hausse les revalorisations d'IFSE prévues en cas de promotion au grade supérieur,

Et d'autre part, porter auprès de nos nouveaux ministres une nouvelle demande de dérogation au RIFSEEP pour les corps techniques soumis à l'ISS, afin de ne pas leur imposer ce régime.

Force Ouvrière attire votre attention sur le fait que notre ministère de tutelle **traite ses agents de façon discriminatoire** et que l'application du RIFSEEP est largement plus favorable aux agents des autres ministères. Il convient qu'enfin nos ministres de tutelles **rétablissent l'égalité de traitement** entre ses agents et les autres personnels également concernés par le RIFSEEP.

Une fois de plus, nous sommes les plus mal traités, cela suffit !!!!

Vous aurez remarqué que l'été approche et que nous n'avons toujours pas de nouvelles de l'Indemnité Compensatrice d'Accompagnement (ICA). Comment pouvez continuer des restructurations et laisser des agents dans l'incertitude et l'inquiétude?

Il faut un engagement ferme de notre ministre pour que ce décret sorte et soit applicable au 1^{er} janvier 2018.

Force Ouvrière vous rappelle que L'EPA-VNF s'est vu confié par la loi, la gestion et l'exploitation du Domaine Public Fluvial (DPF). Il revient donc à son personnel d'en assurer l'entretien, l'exploitation et la maintenance. Pour **Force Ouvrière, il est hors de question d'externaliser ou de confier ces missions à des tiers.**

Il nous paraît également utile de vous rappeler que toute forme d'expérimentation doit obligatoirement faire l'objet d'un avis en CHSCT et CT, c'est également la **LOI**.

Enfin, **Force Ouvrière est très attaché** à l'action sociale collective et individuelle, qu'elle soit locale, nationale, ministérielle ou interministérielle, tout en regrettant le montant très insuffisant des crédits qui y sont alloués. C'est pourquoi, elle ne doit en aucun cas être une variable d'ajustement budgétaire.

**Les élus *Force Ouvrière*
au CTU de l'EPA-VNF**

